

Assemblée des délégués du 15 octobre 2015

Point 3 de l'ordre du jour : Budgets de fonctionnement et des investissements 2016

1. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

a) Administration, culture et loisirs, finances

02 Administration020 Administration générale

Le mandat administratif comprend le défraiement du Département technique de la Ville de Bulle, dans le cadre des tâches administratives et techniques qui lui sont confiées. La prévision de l'activité du mandat administratif a été rehaussée de moitié, soit à Frs. 60'000.--, en rapport à la réalisation d'un PA3.

Le mandat du suivi du projet d'agglomération comprend les honoraires des mandataires externes auxquels il est nécessaire de faire appel pour la réalisation de mesures du projet d'agglomération PA1.

65 Trafic régional 650 Trafic d'agglomération

Le poste communication générale a été évalué à Frs. 1'000.-- car aucune modification de ligne n'est prévue pour l'an prochain.

Pour la 7^{ème} année d'exploitation du réseau urbain, un montant de Fr. 2'050'000.00 a été budgété concernant les prestations des TPF, soit Frs. 200'000.00 de moins qu'au budget 2015.

2016 sera la première année où Mobul profitera de la restitution financière de l'abonnement général. D'autre part, les coûts d'exploitation ont été ajustés.

Les frais d'exploitation du réseau urbain sont financés à 57.5 % par le Canton.

Participations des communes aux frais administratifs, de communication et financiers

Les montants des chapitres 0 Administration – 3 Culture et loisirs – 9 Finances (excepté chapitre 941) sont financés selon la clef de répartition établie dans les statuts (article 15, al. 1, lettre c), soit en francs par habitant à raison de 25% au prorata de la population dite légale selon le dernier arrêté du Conseil d'Etat et à raison de 75% au prorata de la population dite légale, pondérée par l'indice du potentiel fiscal.

Les participations des communes sont détaillées dans l'annexe « répartition » qui accompagne le budget.



2. INVESTISSEMENTS

a) Transports et communications

620 Routes communales et génie civil

En préambule, nous mentionnons que l'ensemble des mesures prévues dans le projet d'agglomération n'a pas été réalisé. En effet, certaines d'entre elles sont en cours de réalisation alors que d'autres n'ont pas encore débuté en fonction des finances ou de l'avancement des procédures d'approbation des projets.

Le budget des investissements 2016 tient compte des subventions fédérales octroyées à Mobul pour les mesures du projet d'agglomération qui vont être réalisées, soit sur les territoires de Bulle, Morlon, Le Pâquier et Riaz.

Afin de ne pas mettre à charge des communes des participations à Mobul qui ne seraient pas en proportion des investissements consentis, ces dernières seront facturées à la fin de la réalisation des travaux prévus au projet d'agglomération.

Le déficit du budget des investissements provient du fait qu'il y a plus de travaux prévus sur des projets subventionnés uniquement par Mobul que sur ceux soutenus également par la Confédération. Cependant, il s'agit d'un déficit comptable. Aucun montant ne sera versé par Mobul à ses membres avant qu'il n'ait été reçu de la Confédération.

Mesures projetées en 2016 pour les communes de l'Association Mobul :

Commune de Bulle

M 2 a. réaménagement de la route de l'Intyamon, 1ère étape Accrochage Sud

Les travaux sont en cours d'exécution, le coût devisé est estimé à Frs. 615'000.00 pour 2016.

M3 réaménagement de l'axe entrée nord (route de Riaz)

Les études vont débuter en 2016, le montant budgété est de : Frs. 100'000.00.

M 5a. réaménagement de la rue St-Denis et rue de Gruyères (Temple – Union)

Les travaux sont en cours d'exécution, le montant budgété pour ce tronçon en 2016 est de : Frs. 1'400'000.00.

M19 c. tronçon Le Coude – La Pépinière

Ce tronçon est à l'enquête actuellement, le montant devisé et budgété est de : Frs. 64'000.00.

M19 d. réaménagement du Ch. de la Pépinière

Ce projet va être mis à l'enquête, il est devisé et budgété à Frs. 86'000.00.

Commune de Morlon

M12 Compléments d'aménagement dans la traversée de Morlon

Concernant cette mesure il n'y aura pas de subvention de la Confédération, mais uniquement de Mobul. Le montant budgété est de Frs. 600'000.00.



Commune du Pâquier

M20 e. complément de liaison entre Le Pâquier et Le Closalet

Les travaux concernant cette mesure sont estimés à Fr. 30'000.-- pour 2016. La charge sera répartie, ainsi que la subvention, en fonction des travaux réalisés sur le territoire du Pâquier et celui de Bulle, également concerné par cette mesure.

Commune de Riaz

M10 a. réaménagement de la traversée de Riaz, lot 4a « Comba »

Le tronçon concerné par cette mesure est devisé à Frs. 500'000.00 pour 2016.

Ces projets sont financés selon la clef de répartition des statuts 2009 (article 15, al. 1, lettre b) soit : la contribution est calculée pour 80 % à charge de la ou des commune(s) où les travaux sont exécutés ou pour laquelle/lesquelles ils sont réalisés et pour 20 % en francs par habitant au prorata de la population dite légale selon le dernier arrêté du Conseil d'Etat, pondérée par l'indice total utilisé pour la classification des communes de la Gruyère.

En conclusion, le Comité invite l'Assemblée des délégués à approuver les budgets de fonctionnement et des investissements 2016 tels qu'ils lui sont présentés.

Au nom du Comité de direction

La Vice-Présidente Antoinette Badoud Le Président Yves Sudan